

Compte rendu du CTL du 19 mai 2022

Chaque OS a d'abord fait lecture de sa propre déclaration liminaire.

Démétropolisation

Création du SAPF de Redon

Cette opération a lieu dans le cadre national de la démarche de relocalisation des services des métropoles (démétropolisation), elle s'opère à compter de 2021 jusqu'en 2026 en prenant en compte le départ naturel des agents (évaporation naturelle)

Au plan national, ce sont 2500 emplois qui seront « relocalisés ».

La DGFIP va créer 18 services d'appui à la publicité foncière (SAPF) qui traiteront à distance une partie de l'activité des services de publicité foncière des métropoles d'export.

La DG cible la création de 3 SAPF BNIPF (brigades nationales d'intervention de la publicité foncière avec des EDR nationaux spécialistes de la publicité foncière) et 15 autres SAPF qui interviendront à distance notamment pour le compte des SPF d'Île de France et de ceux des 8 métropoles de province (Lille, Rennes, Nantes, Lyon, Toulouse, Montpellier, Marseille, et Nice) .

Le SAPF de Redon sera doté en cible de 45 emplois qui seront implantés en 3 vagues sur 2022-2026 : 15 emplois en 2022, 23 en 2024, pour aboutir à 45 emplois en 2026.

Des ajustements sont en cours avec la DG, toutes les missions expertes ne seront pas transférées. Les missions qui restent de la compétence du SPF : comptabilité, relations notaires, accueil, rejets-refus. Un SAPF travaillera en général en lien avec 2 SPF, avec une convention pour chaque SPF concerné, les SPF gardent leur propre comptabilité. La montée en charge sera progressive.

Il y a plus de candidatures que de postes disponibles, tous les postes sont pourvus.

Un plan de formation complet et progressif est prévu. Les travaux sur le plan immobilier sont en bonne voie, une convention est signée avec la ville de Redon pour faciliter l'accès des agents au logement, un interlocuteur a été désigné au sein de l'agence d'attractivité de la ville de Redon en cas de difficultés. Le SAPF ne travaillera pas avec le SPF de Rennes mais avec un SAPF déjà créé qui bénéficiera d'une expérience, il n'est pas prévu d'accueil du public. La formation sera lourde et longue mais progressive et les charges de travail seront déterminées en conséquence, des discussions sont actuellement en cours avec la DG.

Tous les emplois implantés en 2022 ont été pourvus à l'issue de l'appel à candidatures. Précision est ici apportée qu'un cadre A, un cadre B et deux cadres C qui ont été recrutés dans le cadre de l'appel à candidatures faisaient partie des effectifs de l'ex-SPF de Redon et sont aujourd'hui affectés au SPF de Rennes 1, service qui a été le support de la fusion des SPF du département. Les 4 agents concernés travaillent à distance, depuis Redon, pour le SPF de Rennes 1 depuis le 7 avril 2022, et ce jusqu'au 1er septembre 2022, date de création du SAPF de Redon. Ils disposent donc tous d'une bonne expérience dans le domaine de la publicité foncière. Trois des autres agents, qui sont issus de directions extérieures, ont obtenu leur mutation dans le cadre de l'appel à candidatures et viennent également d'un service de publicité foncière.

Le SAPF sera implanté sur une partie du 1er étage et au 2ème étage du CFP de Redon. Il sera doté d'un espace de convivialité et d'une salle de réunion.

Au 1er septembre 2022, les agents seront installés au 2ème étage. La surface utile nette totale des locaux du SAPF sera de 537 m².

La DRFiP 35 a engagé des travaux de rénovation des deux étages (sol, peinture, électricité, cloisonnement, décroisonnement, sanitaires). Ces travaux ont débuté fin avril et se dérouleront pendant une période prévisionnelle de quatre mois.

Analyse de la CGT

Au plan national, il s'agit de délocalisations et non de relocalisations. C'est une opération purement politique, l'implantation de missions n'apportera aucun renforcement du service public de proximité au service des usagers des villes « choisies » puisqu'il s'agira uniquement d'unités de « back-office », d'appui au réseau ou encore de centres d'appels. Il ne s'agit donc plus de transférer des missions de grandes métropoles vers 70 communes, mais de relocaliser des services départementaux ou régionaux sans aucun contact avec le public. Depuis le début, la CGT Finances Publiques dénonce ce démantèlement du réseau de la DGFIP. Le directeur reconnaît l'aspect politique de cette mesure.

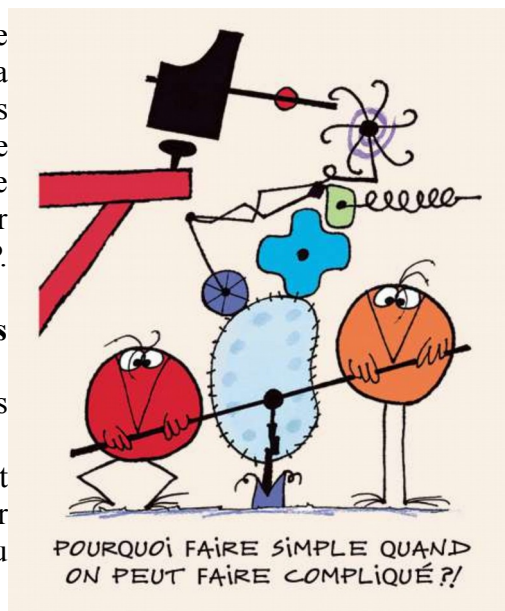
L'implantation des services de la DGFIP est issue d'une construction historique. Il semble donc que la logique républicaine qui prévalait d'adapter les emplois et les moyens aux besoins des populations ne soit plus de mise, mais soit remplacée par une réponse de dupes, tant pour les élus locaux, que pour la population et les agents de la DGFIP.

Création d'une antenne du Centre de gestion des retraites à Fougères,

Le CGR de Rennes a repris au 1er janvier 2022 les missions du CGR de Marseille.

A la même date, la mission d'accueil téléphonique et de traitement des courriels, assurée auparavant par les CGSR de Rennes et Bordeaux, a été transférée au centre de services des retraites de Laval.

Une mise en place effective est prévue au 1er janvier 2023. Ce service sera doté de 24 emplois (1 Idiv CN, 1 A, 12 B et 10 C) et reprendra l'activité des CGR de Lille, Papeete, Nouméa et Saint-Denis de la Réunion.



Au titre de l'année 2022, 2 emplois B ont également été implantés au CGR de Rennes, portant ainsi les emplois à 67 au total :

- Rennes : 43 emplois (1 AFIPA, 1 Idiv CN, 2 A, 24 B et 15 C) ;
- Fougères : 24 emplois (1 Idiv, 1 A, 12 B et 10 C).

Le CGR de Rennes-Fougères aura la particularité d'être le seul centre à gérer l'indemnité temporaire de retraite (ITR) versée sous certaines conditions aux pensionnés résidant en Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

Suite à un appel à candidature nationale en décembre 2021, 19 des 24 emplois de Fougères ont été pourvus (1 Idiv, 1 A, 12 B et 5 C).

Les 5 emplois C restés vacants à Fougères suite à l'appel à candidatures et ceux qui seront ouverts à Rennes (créations, mutations, promotions et retraites) seront à pourvoir dans le cadre du mouvement local.

Les charges de travail seront effectives au 1^{er} janvier 2023. Du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} janvier 2023, les collègues auront des formations, d'abord une E Formation (formation dense 1/2 journée). Les nouveaux agents auront le double apprentissage des applications, Pez et Neptune (applications actuelles) et Ocap, nouvelle application au 1^{er} janvier 2023 dont la livraison est retardée. Elle sera utilisée pour les retraites du combattant, médaille militaire, légion d'honneur puis prendra en charge progressivement l'ensemble du paiement des pensions.

La ville de Fougères a acquis un bâtiment en centre-ville (30 boulevard Jean Jaurès) qui sera entièrement réhabilité conformément aux besoins exprimés par la DRFiP 35.

Le CGR sera installé sur deux niveaux. La surface utile nette totale sera de 346 m², soit 14,42 m² par agent. Les agents seront dotés de mobilier neuf dans les nouveaux locaux.

En attendant l'achèvement des travaux prévu fin décembre 2022, les agents seront provisoirement accueillis dans les locaux du centre des Finances publiques de Fougères dans les espaces libérés par le SIE transféré à Vitry au rez-de-chaussée et dans un bureau au 1^{er} étage (futur espace de convivialité de la trésorerie hospitalière et du SGC). Les agents de l'ESI procéderont à l'installation du matériel informatique. Une convention a été signée avec la ville de Fougères pour aider l'installation des agents qui pourront prétendre à un logement « à titre précaire ».

Schéma organisationnel de l'antenne de Fougères au 1^{er} janvier 2023

Fougères accueille les missions des 4 CGR suivants :

- CGR de Lille : 324 000 pensions (dont 300 bénéficiaires de l'Indemnité Temporaire de retraites ITR),
- CGR de La Réunion : 30 500 pensions (dont 22 000 bénéficiaires de l'ITR),
- CGR de la Polynésie : 7 900 pensions (dont 5 600 bénéficiaires de l'ITR),
- CGR de la Nouvelle Calédonie : 6 400 pensions (dont 4 100 bénéficiaires de l'ITR).

La gestion et la numérisation du courrier ainsi que la tenue de la comptabilité seront assurées à Rennes. Les travaux de l'antenne de Fougères seront répartis de la manière suivante :

- deux unités de gestion (UG) : l'UG 1 gèrera les pensionnés nés un mois impair et l'UG2 assurera la gestion des dossiers de ceux qui sont nés un mois pair,
- une cellule pour le traitement des oppositions et indus sur pensions,
- une cellule pour l'attribution, le contrôle et le contentieux de l'ITR.

La CGT a relevé une charge de travail trop importante au regard des missions transférées et du nombre d'emplois implantés qui est insuffisant. Elle a insisté sur l'importance d'une formation sur place en présentiel s'agissant d'un nouveau métier pour de nombreux agents.

Nouveau réseau de proximité

Transfert de l'activité de la Trésorerie de Chartres de Bretagne au SGC de Guichen et celui de la Trésorerie de RBE au SGC de Montfort, la mise en place d'un second conseiller aux décideurs locaux sur le périmètre du SGC de Guichen et d'un autre sur le périmètre du SGC de Montfort,

Il s'agit du transfert intégral des charges et des emplois, (C, B et A), avec la même organisation sur la base du mode recettes/dépenses, le mouvement d'intégration sera terminé en janvier 2023 (*on sera à la cible en janvier 2023* d'après la direction).

La CGT constate une industrialisation des tâches, qui sont répétitives, une perte en technicité, une disparition du service public de proximité, une multiplication des erreurs, une perte d'intérêt et de motivation. Le vécu des agents des SGC démontre que les conditions de travail se sont dégradées.

Pour la direction, il n'y a pas de modification profonde de l'organisation du travail et les équipes restent à dimension raisonnable, elle répond par la mise en place de « groupes de travail métiers » pour optimiser les potentialités d'Hélios et une aide à l'encadrement.

Pour la CGT, le constat est là : avec le NRP, on assiste à un type d'organisation industrialisée et déshumanisée qui porte en elle tous types de dérives : le travail ultra segmenté, le traitement de listes et d'anomalies à la chaîne, la remise en cause de toute autonomie des agents ce qui ouvre la voie à la démotivation, la déqualification, un pilotage ultra resserré, des dérives managériales. Tout cela a pour conséquence de faire exploser les risques psychosociaux. Nous l'annonçons il y a 3 ans, nous y sommes.

Transformation de la Trésorerie de Rennes municipale en SGC Il ne s'agit que de la mise en place d'un Conseiller aux Décideurs Locaux , l'organisation reste la même.

Votes

Tous les sujets présentés à l'ordre du jour de ce CTL, concernant la démétropolisation et le NRP, ont fait l'objet d'un vote négatif de la part de tous les syndicats.

Questions diverses

- Le directeur a évoqué lui-même la proposition du DG d'un grand « *remue-méninges* » pour préparer le prochain contrat d'objectifs et de moyens de la DG (Ulysse 19 mai 2022).

Le DG propose de faire remonter les idées des agents dans tous les domaines. Le directeur évoque une concertation locale avec la nomination de chefs de files (chefs de services) qui proposeront aux agents volontaires de participer à des réunions, dont les remontées seront synthétisées, avec une date limite fixée au 30 juin (collège des chefs de services). Le directeur a précisé que tous les sujets sont ouverts. Les modalités seront publiées sur Ulysse 35 dans les prochains jours.

Pour la CGT, alors que la DG ne prend en compte aucune revendication syndicale depuis de nombreuses années, il s'agit d'une imposture. Comment peut-on oser demander aux agents eux-mêmes de proposer des « idées », dont on sait que les seules qui seront retenues concernent des abandons de missions et celles qui permettront des coupes budgétaires ? Lorsque le cynisme n'a plus aucune limite, le DG Jérôme Fournel touche le fond.

A la demande de la CGT de savoir si la synthèse serait publique, le directeur a précisé qu'il serait transparent.

- La CGT interroge la direction sur la nature de la visioconférence qui a eu lieu cette semaine entre les chefs de service et la DRFIP concernant les SIE et le lien avec le site de Cahors. Elle indique qu'il s'agit de la mise en place des centres de contact professionnels avec la préparation, en particulier, de l'organisation téléphonique. Une fiche technique sera préparée pour le prochain comité technique en juin prochain.

- La CGT précise que les agents de la Trésorerie municipale de Rennes ont évoqué le fait de recevoir de façon régulière et importante des appels concernant la TCA et la trésorerie d'Ille-et-Vilaine amendes. La DRFIP va s'y pencher. De même, le matériel téléphonique (Alcatel) est défaillant et entraîne des difficultés pour entendre les usagers. La direction va voir...

- Concernant l'idée d'un service facturier à la Paierie régionale, la DRFIP précise qu'il y a une feuille de route ainsi qu'une étude de faisabilité en cours.

- De nouveau, la CGT questionne la Drfip sur l'avenir des pôles d'apurement administratif (PNAA) : le directeur n'a apporté aucune réponse.

- La CGT interroge la DRFIP sur le renouvellement des contrats concernant les contractuels. Elle indique qu'elle en a fait la demande et qu'elle est en attente du retour de la centrale.

- La DRFIP indique qu'il n'y aura pas de consultation des agents concernant les ponts naturels en 2023 (19/05 et 14/08) et que le sujet sera abordé lors du prochain comité technique.

Rennes, le 20 mai 2022
les élus CGT